

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 20 mars 2017

Page 1 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE VINGT MARS

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 4 mars 2017.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier dont sont propriétaires Monsieur Kader URAL et Madame Aynur URAL née SENTURK, décrits comme suit :

COMMUNE DE SARCELLES (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis boulevard Edouard Branly, boulevard Henri Poincaré et avenue Auguste Perret, dénommé Résidence le Dauphine, cadastré section AY numéros 366 lieudit « bd Henri Poincaré » pour 4 a 20 ca, 368 lieudit « av Auguste Perret » pour 28 ca, 369 lieudit « av Auguste Perret » pour 39 ca, 371 lieudit « pl de France » pour 5 ha 61 a 91 ca et 384 lieudit « av Paul Valéry » pour 8 a 12 ca, portant sur le lot volume 815, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division volumétrique publié le 11 juillet 1974 volume 6471 numéro 1, modifié par actes publiés les 20 juin 1975 volume 6790 numéro 6, 8 septembre 1975 volume 6872 numéro 4, 7 novembre 1975 volume 6932 numéro 2, 10 novembre 1975 volume 6936 numéro 1, volume 6937 numéro 1, 13 novembre 1975 volume 6941 numéro 1, 17 novembre 1975 volume 6947 numéro 1, volume 6946 numéro 1, volume 6949 numéro 1, volume 6948 numéro 1, volume 6945 numéro 3, volume 6950 numéro 1, 28 février 1978 volume 7843 numéro 6, 14 mars 1985 volume 10653 numéro 3, 1^{er} juillet 1985 volume 10772 numéro 1, 4 février 1988 volume

Constat du 20 mars 2017

Page 2 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



11923 numéro 3, volume 11920 numéro 17, volume 11920 numéro 18, volume 11920 numéro 19, l'immeuble quant à lui ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié 17 novembre 1975 volume 6947 numéro 1, modifié par actes publiés les 17 août 1976 volume 7249 numéro 10, 4 février 1988 volume 11922 numéro 3, volume 11922 numéro 4, volume 11924 numéro 1, portant sur les lots suivants sis 17 boulevard Edouard Branly :

- LOT NUMERO CENT TREIZE MILLE CINQUANTE SEPT (113.057) : dans le bâtiment unique, escalier D1 au 8^{ème} étage, droite, un appartement de cinq pièces comprenant entrée, dégagement, placard, wc, salle de bains, toilettes, douche, cuisine, quatre chambres, séjour, balcon, ainsi que les 1786/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales ;
- LOT NUMERO CENT TREIZE MILLE SOIXANTE CINQ (113.065) : dans le bâtiment unique, escalier D1 au premier sous-sol, une cave ainsi que les 13/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice 95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 17 boulevard Edouard Branly à SARCELLES (Val d'Oise), 8^{ème} étage, porte droite en sortant de l'ascenseur,

Où étant ce jour sur place à 15 heures 30, assisté de deux témoins et d'un serrurier,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Monsieur Amar ATTAF et Madame Moumna LYAOUI se présentent à nous.

Je leur déclare alors mes qualités et identités.

Après leur avoir indiqué l'objet de ma mission, ils me déclarent ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précisent occuper les lieux en vertu d'un bail sous-seings privés en date du 19/09/2016, moyennant un loyer mensuel de 1050,00 €, pour une durée de neuf années à compter du 01/11/2016. Copie dudit bail est annexé au présent acte

Les lieux consistent en :

- un appartement au 8ème étage, porte droite en sortant de l'ascenseur, (lot n°113.057), composé d'une entrée, une cuisine, une salle de séjour, un dégagement, une salle d'eau, une salle de bains, un WC et trois chambres ;
- une cave au sous-sol (lot n°113.065) ;

Constat du 20 mars 2017

Page 3 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'immeuble, construit dans les années 1970, présente des façades bon état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont à l'état d'usage.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en bon état.



Le Syndic de la copropriété est le suivant :

SABIMO
23, Avenue du 8 Mai 1945
95100 SARCELLES

Constat du 20 mars 2017

Page 4 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

- **Une entrée:**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est à l'état d'usage.

Les carrelages du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

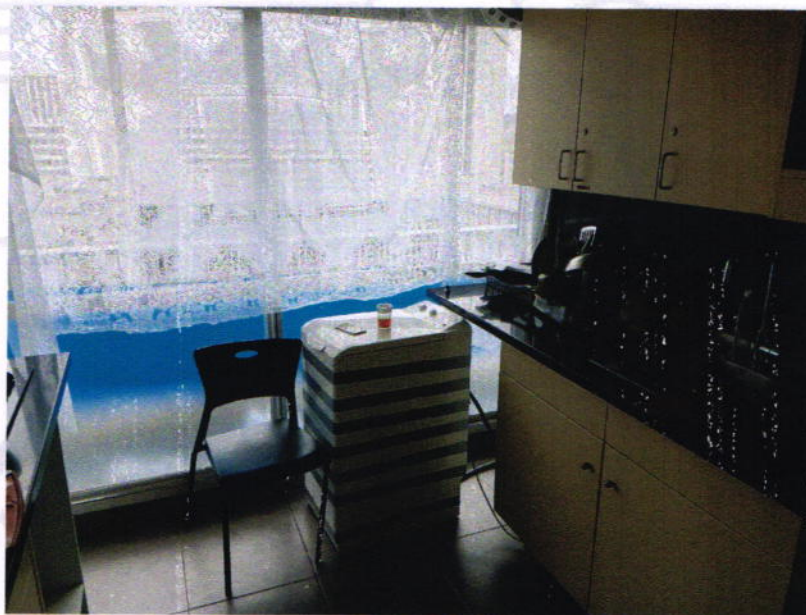
- Un interphone

- **Une cuisine en porte gauche dans l'entrée :**

Les carrelages du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état. Les peintures sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une série de placards en bon état.
- Un évier en inox muni d'un robinet mélangeur.
- Une porte fenêtre à simple vitrage et châssis aluminium ouvrant sur un balcon.



- **Le séjour en porte droite dans l'entrée:**

Les carrelages du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Trois portes fenêtres à simple vitrage et châssis aluminium ouvrant sur un balcon.

Constat du 20 mars 2017

Page 5 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

